

La formation du PSYCHOLOGUE

Le titre de psychologue est protégé. Pour exercer, une seule condition : détenir un master 2 (niveau bac+5) en psychologie. Le psychologue a donc étudié à l'université, où il a choisi une spécialisation : neuropsychologie, psychologie sociale, clinique, cognitive, du développement. Il existe cependant une alternative à la faculté : l'Ecole des Psychologues Praticiens, un établissement privé, délivre un diplôme reconnu par l'Etat d'après la loi de juillet 1985. Que son cursus soit universitaire ou pas, tout psychologue s'engage à respecter le code déontologique des psychologues.

Dans quels cas consulter ?

Le psychologue étudie les comportements humains. On le consulte en général lorsqu'on a besoin de faire le point, d'établir un bilan. Le psychologue vous guide, vous soutient, vous conseille. C'est le premier professionnel vers lequel on se tourne en cas de problème d'ordre psychologique.

Psychologue scolaire, du travail, clinicien... Les psychologues interviennent dans de nombreux champs de la vie courante. A l'école, ils accompagnent parents et enfants en cas d'échec scolaire, de recherche d'orientation ou de dyslexie ; en entreprise, ils soutiennent les salariés stressés ou licenciés...

Ses méthodes

Le psychologue cherche à cerner votre fonctionnement psychique. Pour cela, il utilise les tests et les échelles, qui lui permettent d'évaluer votre personnalité et vos capacités. Il recourt également à l'entretien. En consultation, il dialogue avec le patient, observe et analyse son comportement. Son but ? Trouver les réponses et les orientations qui vous correspondent le mieux.

Infos pratiques

Hôpital, entreprise, école, association... Le psychologue exerce bien souvent dans le cadre d'une institution. Dans ce cas, les consultations sont gratuites puisque c'est l'établissement qui l'emploie qui le rémunère. Le psychologue peut également travailler en centre médico-psychologique (CMP), en centre médico-psychopédagogique (CMPP) ou en libéral. Côté tarifs, ils varient en général de 40 à 60 € et les consultations ne sont pas remboursées par la sécurité sociale.

En savoir plus sur le site du syndicat national des psychologues